

GÉORISQUES

Rapport de risques










 **Commune recherchée :**

64600 Anglet

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	E₁ sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	E₁ sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	E₁ sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	E₁ sur ma commune : MODÉRÉ
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	E₁ sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	E₁ sur ma commune : IMPORTANT
	FEU DE FORÊT	E₁ sur ma commune : EXISTANT
	RADON	E₁ sur ma commune : MODÉRÉ
	RECU DU TRAIT DE COTE	E₁ sur ma commune : EXISTANT

3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

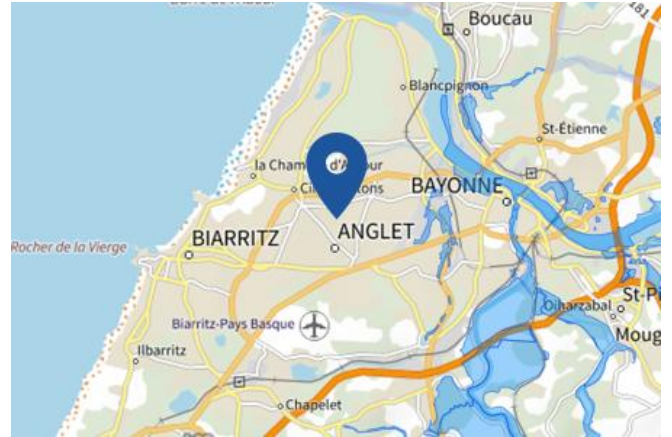
EI sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Anglet

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



TRI : COTIER BASQUE

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 33DREAL20130141



PAPI : PEP - Nive

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0006.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM64

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Risque d'inondation sur Anglet

14 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

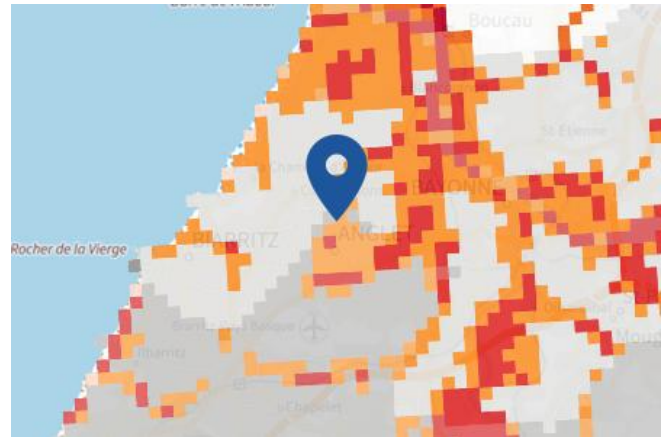
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2137424A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/12/2021	17/12/2021
INTE1824833A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/07/2018	20/10/2018
INTE1322057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/06/2013	13/09/2013
IOCE0924293A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/2009	21/10/2009
IOCE0911363A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/02/2009	21/05/2009
IOCE0919394A	Inondations Remontée Nappe	11/02/2009	20/08/2009
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE0600433A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2005	14/05/2006
INTE9500587A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/05/1995	31/10/1995
INTE9300602A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/06/1993	03/12/1993
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/09/1991	23/08/1992
EOA8800058A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/1988	14/09/1988
NOR19830831	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1983	01/09/1983
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Anglet

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



PAPI : PEP - Nive

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0006.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

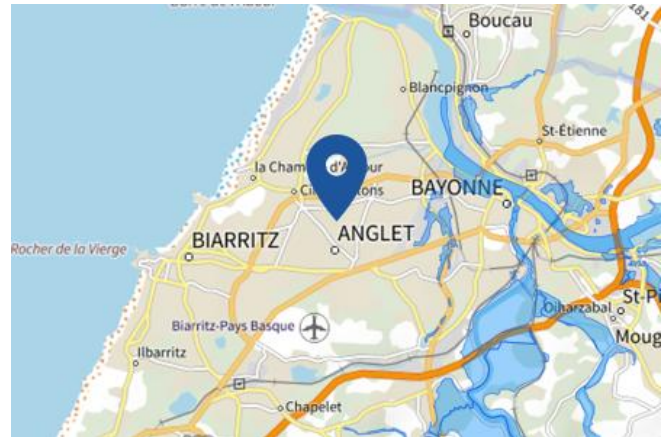
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers sur Anglet

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Informations détaillées :



TRI : COTIER BASQUE

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 33DREAL20130141



PAPI : PEP - Nive

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0006.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

2 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009

Risques côtiers sur Anglet

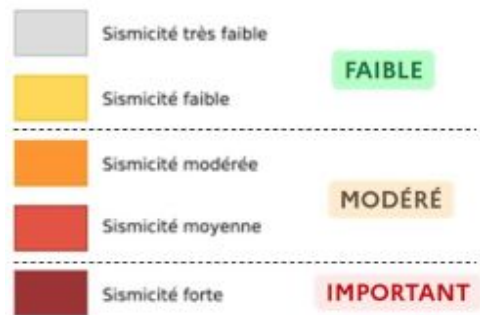
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	25/12/1999	30/12/1999

Risque de séisme sur Anglet

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM64**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Anglet

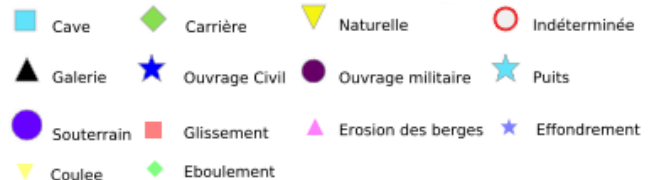
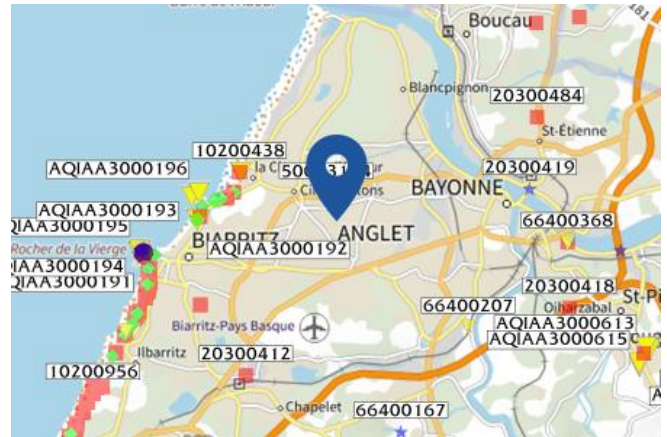
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : DDRM64

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

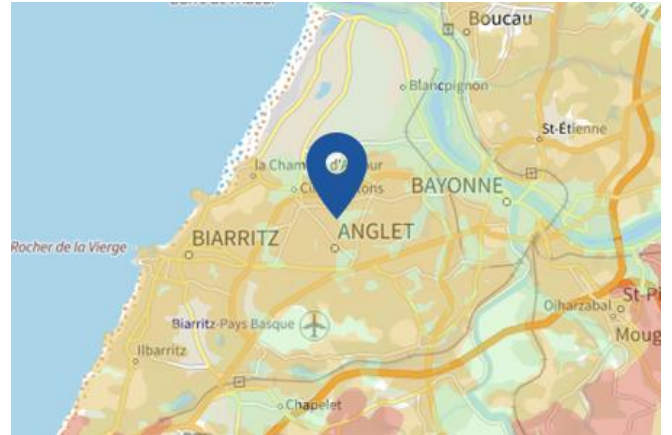
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Anglet

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

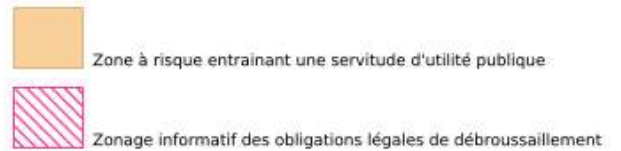
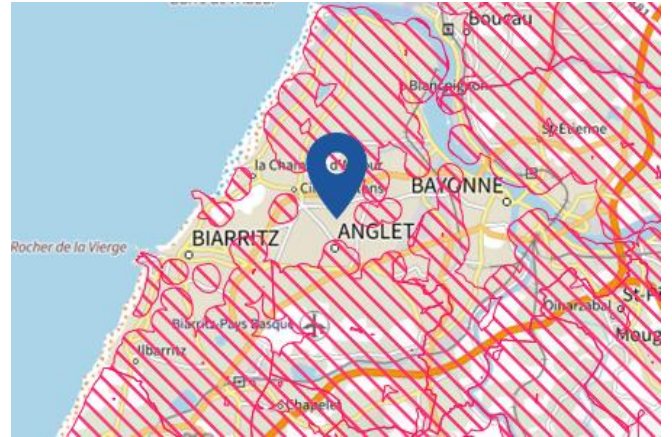
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023
INTE9000354A	Sécheresse	01/06/1989	16/09/1990

Risque de feu de forêt sur Anglet

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

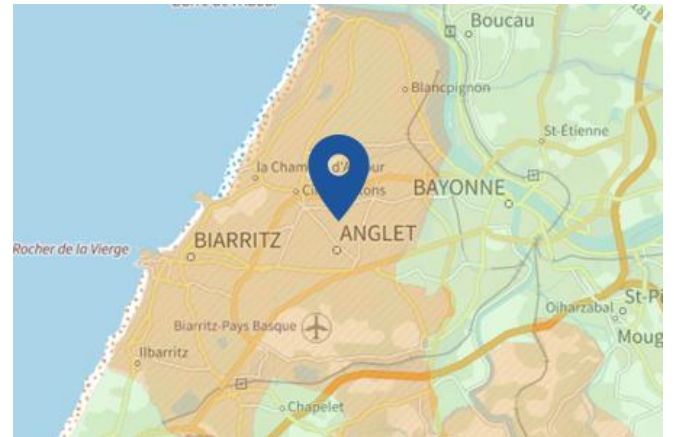
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

Risque radon sur Anglet

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

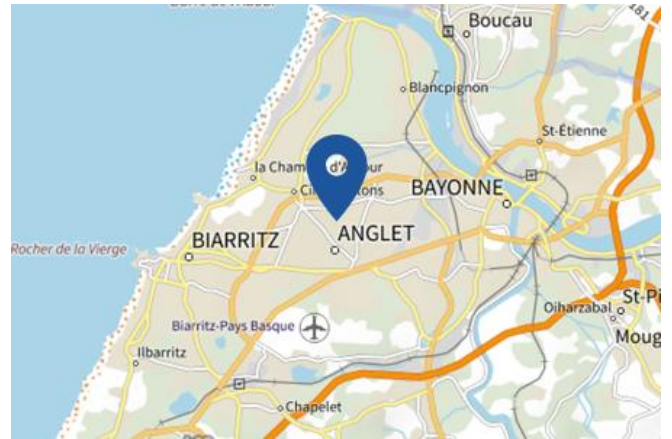
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Recul du trait de côte sur Anglet

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Votre commune est particulièrement vulnérable au recul du trait de côte et à l'érosion littorale selon la liste publiée dans le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre mairie.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Anglet

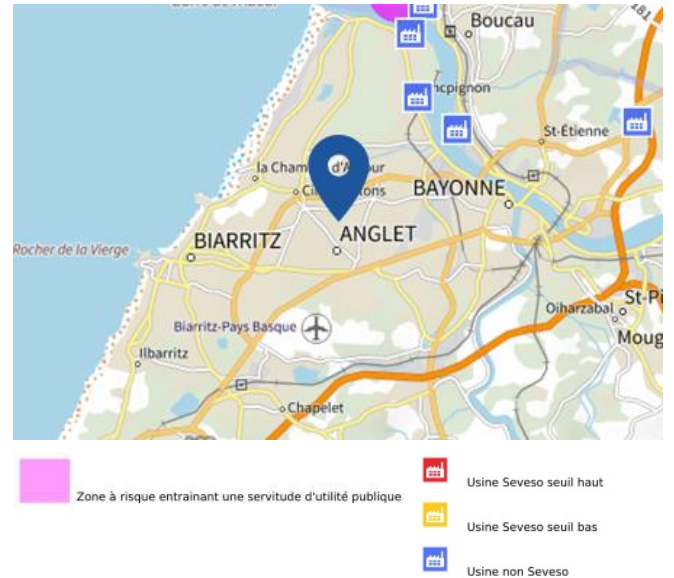
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : **PPRT LBC**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT LBC a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 30/12/2008

Date d'approbation : 05/04/2013

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet de surpression](#)

[Effet toxique](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM64**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Anglet

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CHANE Terminal Bayonne SAS	Seveso seuil haut

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES	Seveso seuil bas

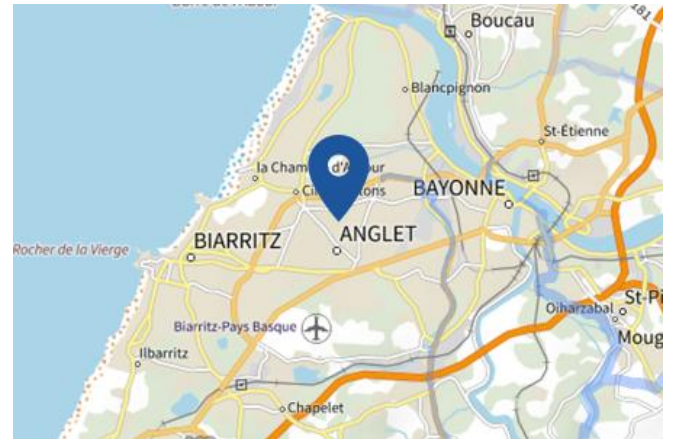
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BAYONNE PAYS BASQUE	Non Seveso
FERME MARINE DE L'ADOUR	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Anglet

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Anglet

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

19 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10200438	Glissement	Chambre d'Amour
10200439	Chute de blocs / Eboulement	Plage du VVF
10200440	Glissement	Plage du VVF
10200441	Chute de blocs / Eboulement	Plage du VVF
10200442	Glissement	Plage du VVF
10200443	Glissement	Plage du VVF
10200444	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin
10200446	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin
10200449	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin
10200452	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin ; Sud de la Chambre d'Amour
50003163	Chute de blocs / Eboulement	CHAMBRE D'AMOUR
50003164	Effondrement / Affaissement	SALINES
66400033	Chute de blocs / Eboulement	
66400034	Chute de blocs / Eboulement	
66400037	Glissement	
66400038	Glissement	CHAMBRE D'AMOUR
66400039	Chute de blocs / Eboulement	Poinet Saint Martin
66400040	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin, Falise du VVF
66400167	Effondrement / Affaissement	SALINES

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

1 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
AQIAA3000035	naturelle	Grotte de la Chambre d'Amour

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

8 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000751601	DASSAULT AVIATION	En cours
SSP001012001	TOTAL FINA ELF FRANCE	En cours
SSP000751501	PROPHIL	Clôturée
SSP000806001	MOLINE	Clôturée
SSP000806101	Anciennes Tanneries de Montbrun/Lotissement du Moulin Neuf	En cours
SSP001062501	ALVEA - Anglet	En cours
SSP001171801	Station service SOGARA Anglet	En cours
SSP000428301	Instruction	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

242 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3786877	Station service	En arrêt	
SSP3786876	Fonderie de vieux zinc	En arrêt	
SSP3786875	Fabrication de béton et agglomérés	Indéterminé	
SSP3786874	Fabrication jouets en bois "les Arts	En arrêt	
SSP3786873	Garage automobile	En arrêt	
SSP3786872	Station service	En arrêt	
SSP3786871	Fabrication de peintures, vernis et	En arrêt	
SSP3786870	Ferrailleur	En arrêt	
SSP3786869	Garage automobile	En arrêt	
SSP3786868	Fabrique et restauration de meubles.	En arrêt	
SSP3786570	Station service	Indéterminé	
SSP3786510	Industrie de fabrication de caisses,	En arrêt	
SSP3786509	Garage pour réparation automobiles et	En arrêt	
SSP3786279	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785973	Fabrication de matériel de radioguidage	Indéterminé	
SSP3785972	Station service "Géant Casino"	En arrêt	
SSP3785971	Magasin de bricolage	En arrêt	
SSP3785970	Station service Leclerc	Indéterminé	
SSP3785969	Dépôt et ensachage de ciment	Indéterminé	
SSP3785968	Atelier de collage de plaques de plâtre	En arrêt	
SSP3785967	Fonderie, formage des métaux	Indéterminé	
SSP3785966	Dépôt de liquides infammables	En arrêt	
SSP3785965	Atelier d'ébénisterie, menuiserie	En arrêt	
SSP3785964	Garage automobiles, Dépôt de liquides	En arrêt	
SSP3785963	Entreprise de travaux publics	En arrêt	
SSP3785738	Carrosserie automobiles	En arrêt	
SSP3785737	Atelier de bobinage; Atelier	Indéterminé	
SSP3785736	Station service, location véhicules	En arrêt	
SSP3785735	Tôlerie, peinture automobiles	En arrêt	
SSP3785734	Station service	En arrêt	
SSP3785733	Installations frigorifiques	En arrêt	
SSP3785732	Station de traitement de bois	En arrêt	
SSP3785731	Station service Elf	Indéterminé	
SSP3785730	Poste mobile d'enrobage	En arrêt	
SSP3785729	Dépôt de bois	Indéterminé	
SSP3785728	Dépôt et distribution de liquides	Indéterminé	
SSP3785727	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785726	Fabrique d'articles de puériculture	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3785725	Station service	Indéterminé	
SSP3785724	Atelier de peintures industrielles	En arrêt	
SSP3785723	Usine de fabrication de bitume et	Indéterminé	
SSP3785636	Dépôt de liquides inflammables -	Indéterminé	
SSP3785635	Centrale d'enrobage à chaud	Indéterminé	
SSP3785634	Garage atelier- Centre Technique	Indéterminé	
SSP3785633	Garage atelier des P. et T.	Indéterminé	
SSP3785632	Garage automobiles Larochehoucauld,	Indéterminé	
SSP3785631	Dépôt de véhicules hors d'usage, garage,	Indéterminé	
SSP3785630	Centre technique municipal	Indéterminé	
SSP3785629	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785628	Carrosserie automobiles	Indéterminé	
SSP3785610	Concession de sel gemme de Brindos -	En arrêt	
SSP3785591	Traitement de surface des métaux	Indéterminé	
SSP3785590	Fabrication d'appareils pour circuits	En arrêt	
SSP3785589	Traitement par chromatation de feuilles	Indéterminé	
SSP3785588	Station service Blancpignon	En arrêt	
SSP3785587	Garage ; dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP3785586	Garage, casse automobile	Indéterminé	
SSP3785585	Répartiteur pharmaceutique; Fabrique	Indéterminé	
SSP3785584	Menuiserie, fabrication de meubles	Indéterminé	
SSP3785583	Garage (concessionnaire Ford)	Indéterminé	
SSP3785582	Laiterie Saint Martin	En arrêt	
SSP3785581	Fabrication d'articles en caoutchouc	En arrêt	
SSP3785580	Fabrique de matériaux de construction	En arrêt	
SSP3785573	Station d'enrobage à chaud et à froid,	En arrêt	
SSP3785572	Fabrication de béton prêt à l'emploi	En arrêt	
SSP3785571	Décharge d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3785559	Station service	En arrêt	
SSP3785555	Usine de fabrication des savons mous (à	En arrêt	
SSP3785553	Usine à gaz, EDF-GDF	En arrêt	
SSP3785547	Décharge contrôlée d'ordures	En arrêt	
SSP3785503	Garage et vente automobiles; Dépôt de	Indéterminé	
SSP3785492	Dépôt d'hydrocarbures de 2ème	En arrêt	
SSP3785490	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785485	Dépôts de fromages	En arrêt	
SSP3785473	Garage automobile (mécanique, tôlerie),	En arrêt	
SSP3785460	Dépôt de liquides inflammables ;	En arrêt	
SSP3785450	Station service	Indéterminé	
SSP3785438	Dépôt de beurre et fromages	En arrêt	
SSP3785413	Abattoir	Indéterminé	
SSP3785397	station service	Indéterminé	
SSP3785395	garage de véhicules automobiles ;	En arrêt	
SSP3785394	Garage d'Anglet ; distribution de	Indéterminé	
SSP3785335	Dépôt de peintures, dépôt de liquides	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3785305	Dépôt de liquides inflammables, dépôt	En arrêt	
SSP3785293	Dépôt et emploi de liquides	Indéterminé	
SSP3785286	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP3785282	Atelier de tôlerie, peinture par	En arrêt	
SSP3785275	Atelier de maroquinerie, emploi de	En arrêt	
SSP3785274	Dépôt de chaux,ciment, plâtre	En arrêt	
SSP3785273	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785201	Atelier pour la fabrication et la	En arrêt	
SSP3785155	Supermarché, station service	En arrêt	
SSP3785127	Atelier de réparations automobiles;	En arrêt	
SSP3785126	Atelier de serrurerie avec travail des	En arrêt	
SSP3785125	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785124	nettoyage de vêtements à sec ; dépôt de	En arrêt	
SSP3785123	garage de véhicules automobiles ;	Indéterminé	
SSP3785118	atelier de chaudronnerie	En arrêt	
SSP3785094	Atelier de tôlerie / carrosserie avec	Indéterminé	
SSP3785093	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP3785063	Atelier de façonnage de bois	En arrêt	
SSP3785059	Garage de véhicules automobiles	En arrêt	
SSP3785058	Atelier de mécanique avec travail des	Indéterminé	
SSP3785032	Station service	En arrêt	
SSP3785031	Atelier de carrosserie automobile et	Indéterminé	
SSP3785030	Garage de véhicules automobiles ;	En arrêt	
SSP3784986	Blanchisserie industrielle Berrogain	Indéterminé	
SSP3784966	Usines de boiseries, travail du bois	En arrêt	
SSP3784950	Atelier de peintures	Indéterminé	
SSP3784924	Station service Moura	En arrêt	
SSP3784923	Blanchisserie, pressing	Indéterminé	
SSP3784891	Dépôt de charbon, dépôt de liquides	Indéterminé	
SSP3784890	Atelier de fabrication de parpaings	En arrêt	
SSP3784849	Station service	En arrêt	
SSP3784847	Dépôt de cuirs et suifs	Indéterminé	
SSP3784806	Atelier de broyage, concassage et	Indéterminé	
SSP3784765	Atelier de montage	En arrêt	
SSP3784734	Station service	En arrêt	
SSP3784717	Atelier de polissage, nickelage,	En arrêt	
SSP3784716	Atelier de torréfaction de café	En arrêt	
SSP3784708	Atelier de montage de chaussures	En arrêt	
SSP3784705	Station service	Indéterminé	
SSP3784689	Atelier de fabrication de matériaux en	Indéterminé	
SSP3784678	Station service	En arrêt	
SSP3784641	Atelier de fabrication d'objets moulés en	En arrêt	
SSP3784605	Station service	En arrêt	
SSP3784604	Station service "les Hortensias"	En arrêt	
SSP3784555	Station service	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3784554	Garage de véhicules automobiles (atelier	En arrêt	
SSP3784540	Station service	En arrêt	
SSP3784539	Garage; station service	En arrêt	
SSP3784538	Fabrication d'objets en caoutchouc	En arrêt	
SSP3784470	Station service	En arrêt	
SSP3784452	Station service	En arrêt	
SSP3784451	Atelier de charpente et de menuiserie	En arrêt	
SSP3784421	Dépôt de propane	En arrêt	
SSP3784405	Station service, garage automobile,	Indéterminé	
SSP3784404	Station service	En arrêt	
SSP3784386	Filature, retorderie de coton (avec dépôt	En arrêt	
SSP3784378	Garage ; station service	En arrêt	
SSP3784323	Atelier de construction d'appareils	Indéterminé	
SSP3784322	Concessionnaire automobile; Station	Indéterminé	
SSP3784320	Usine de traitement des minerais de	En arrêt	
SSP3784304	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784292	Savonnerie	En arrêt	
SSP3784286	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3784283	Fabrication d'articles de puériculture	En arrêt	
SSP3784261	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3784260	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3784259	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784258	Station service, garage	En arrêt	
SSP3784257	Centrale de production de béton prêt à	En arrêt	
SSP3784248	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3784234	Station service	Indéterminé	
SSP3784233	Station service	En arrêt	
SSP3784232	Station service	En arrêt	
SSP3784214	Installation d'un générateur de vapeur	Indéterminé	
SSP3784191	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784190	Distribution de carburants	En arrêt	
SSP3784189	Station service	En arrêt	
SSP3784188	Atelier de chaudronnerie - tôlerie -	Indéterminé	
SSP3784187	Dépôt communal d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3784185	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784184	Traitement de surface des métaux	Indéterminé	
SSP3784138	Traitement de surface des métaux,	Indéterminé	
SSP3784121	Menuiserie	Indéterminé	
SSP3784078	Laiterie ; fabrique de bouteilles en	En arrêt	
SSP3784007	Station service	En arrêt	
SSP3783957	Station service (station des 4 Palmiers)	En arrêt	
SSP3783956	Station service, tôlerie/peinture,	En arrêt	
SSP3783955	Menuiserie	En arrêt	
SSP3783952	Agence de travaux publics	Indéterminé	
SSP3783951	Traitement de sous-produits animaux	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3783950	Carrosserie	En arrêt	
SSP3783949	Fabrique d'extincteurs	Indéterminé	
SSP3783710	Fabrique d'aéroglisteurs	En arrêt	
SSP3783709	Dépôt d'ammoniac liquéfié	Indéterminé	
SSP3783259	Station de traitement de maïs (égrénage)	Indéterminé	
SSP3783178	station service	En arrêt	
SSP3783143	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3783142	station service	Indéterminé	
SSP3783141	station service / dépôt de liquides	Indéterminé	
SSP3783140	Dépôts de matières bitumineuses	En arrêt	
SSP3783139	Savonnerie	En arrêt	
SSP3783138	Usine de produit chimiques et alcools	Indéterminé	
SSP3783137	Menuiserie	En arrêt	
SSP3783134	Station service	En arrêt	
SSP3783133	Station service	En arrêt	
SSP3783131	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3783129	Station service	En arrêt	
SSP3783128	Station service (aérodrome)	En arrêt	
SSP3783127	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3783125	Blanchisserie (réservoir d'essence)	En arrêt	
SSP3783124	Station service	En arrêt	
SSP3783122	Station service	En arrêt	
SSP3783121	Station service	En arrêt	
SSP3783120	Station service	En arrêt	
SSP3783119	Station service	En arrêt	
SSP3783118	Station service	En arrêt	
SSP3783117	Garage	En arrêt	
SSP3783116	Savonnerie	En arrêt	
SSP3783115	Fabrique de bouchons	En arrêt	
SSP3783114	Four à briques	En arrêt	
SSP3783113	Usine d'agglomérés de liège	En arrêt	
SSP3783112	station service	Indéterminé	
SSP3783111	Station service	En arrêt	
SSP3783110	Station service	En arrêt	
SSP3783109	Station service	En arrêt	
SSP3783108	Station service	En arrêt	
SSP3783107	Station service	En arrêt	
SSP3783106	station service	En arrêt	
SSP3783105	Station service	En arrêt	
SSP3783104	station service	Indéterminé	
SSP3783103	Station service	En arrêt	
SSP3783102	Station service	En arrêt	
SSP3783101	Garage; Station service	Indéterminé	
SSP3783100	Fabrique d'eau de javel	En arrêt	
SSP3783099	Faïencerie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3783098	Tannerie	En arrêt	
SSP3783097	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP3783096	Usine de fabrication de charbons actifs	En arrêt	
SSP3783095	Dépôt d'hydrocarbure	En arrêt	
SSP3783092	Verrerie	En arrêt	
SSP3783091	Usine de production de zinc et super	En arrêt	
SSP3783090	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3783088	Station service et garage	En arrêt	
SSP3783087	station service	En arrêt	
SSP3783086	Station service	En arrêt	
SSP3783085	Station service	En arrêt	
SSP3783084	Usine de carbonisation	En arrêt	
SSP3783083	Usine de fabrication de matériel	Indéterminé	
SSP3782887	Abattoir intercommunal	Indéterminé	
SSP3782844	Dépôt de fuel et de soufre liquide	En arrêt	
SSP3782843	Teinturerie Henry	En arrêt	
SSP3782839	Atelier de nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3782838	Atelier de récupération de ferrailles ;	Indéterminé	
SSP3782837	Station d'épuration	Indéterminé	
SSP3782836	Tannerie	En arrêt	
SSP3782833	MOLINE	En arrêt	
SSP3782676	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP409826	THE GILL CORPORATION - FRANCE	En arrêt	
SSP405942	COMMUNE D'ANGLET	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

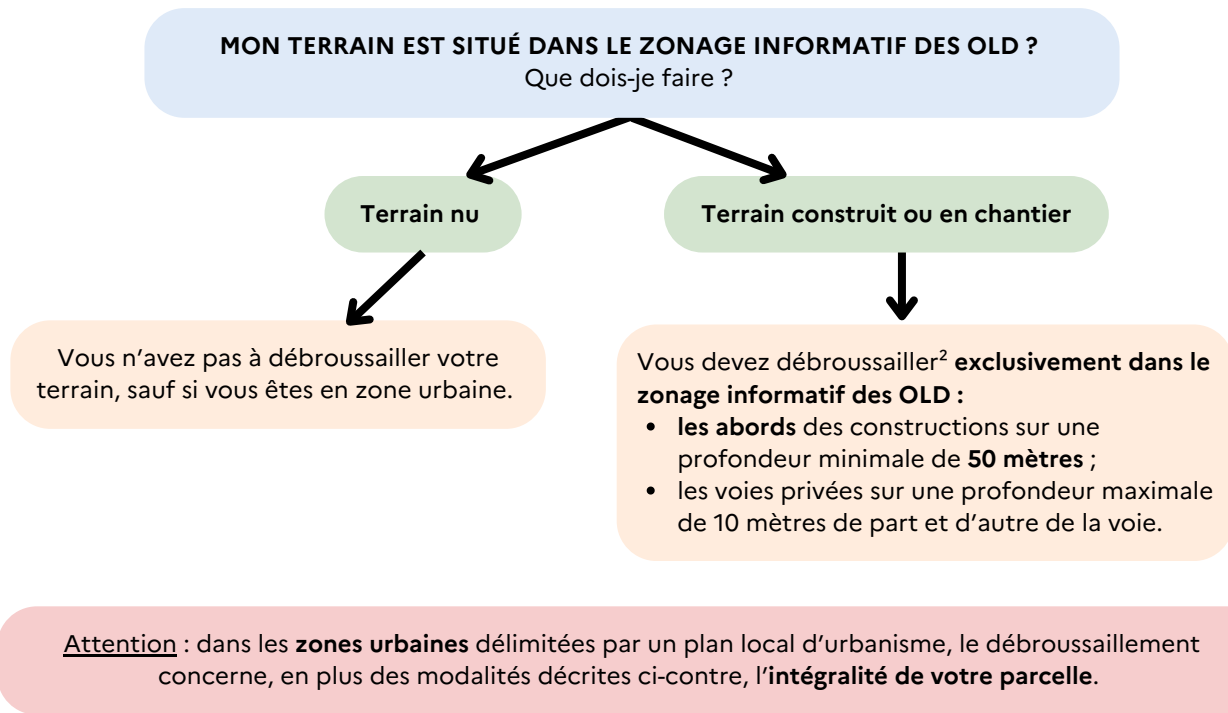
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

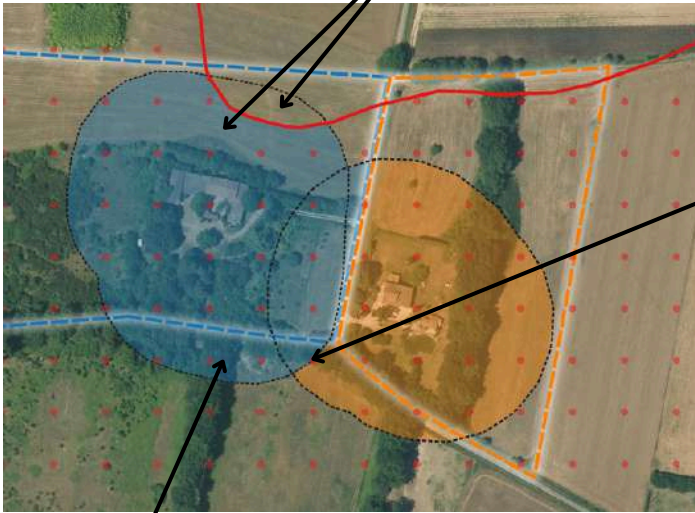
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition.**

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité